

clarifie aussi le rôle du conseil de grève, une instance qui permet aux étudiants et aux étudiantes d'organiser leur grève au quotidien de manière démocratique.

Au passage, le comité en a profité pour se livrer à une révision plus large de la Charte. La liste complète des modifications proposées peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.sogecom.org/documents/statuts-et-reglements>.

Le projet de Charte déposé par le comité devra être débattu lors de la prochaine Assemblée Générale de la SOGÉÉCOM. Si elle est adoptée, cette nouvelle Charte constituera la base de notre organisation syndicale pour les années à venir. Le débat à tenir autour de son adoption est donc des plus importants.

LA POLITIQUE DES 100 PAGES NOS IMPRESSIONS

Peu avant le début de la session d'automne 2013, un message Omnivox, envoyé par l'administration du Collège, nous présentait une politique d'impression visant à réduire la consommation de papier au Collège, soi-disant par souci écologique.

Ce message stipulait que les étudiants et étudiantes seraient dorénavant limité-e-s à 100 pages imprimées par session et qu'il ne serait possible d'en obtenir davantage qu'après une évaluation de la demande.

Suite à des discussions en comité intersyndical (réunion regroupant tous les syndicats du Collège), il a été précisé que le but de cette politique n'était pas de restreindre la population étudiante dans l'impression de documents, mais bien de mettre plus de pression sur le corps professoral afin qu'ils mettent leurs documents en ligne ou qu'ils utilisent leur service d'impression rapide. Il a également été mentionné que la limite de feuilles des



étudiants et étudiantes en technique a été augmentée à 200 et que le processus pour en obtenir davantage n'était pas sévère.

Bref, la meilleure chose à faire est de rappeler aux enseignant-e-s qu'il y a maintenant une limite de pages à respecter et que leur service d'impressions est illimité. Il faut tout de même continuer à suivre le dossier de près... Une mesure de contrôle reste une mesure de contrôle et il est difficile de lutter contre celle-ci lorsque qu'elle est bien implantée. En effet, pour l'instant la politique semble assez flexible, mais rien n'assure que dans l'avenir il ne faudra pas payer pour avoir plus de feuilles. Le Collège a effectivement tendance à vouloir tarifier les services aux étudiant-e-s et à augmenter les frais afférents.

S
O
G
É
É
C
O
M
M
E
N
T
F
E
R
M
E
N
O
U
S



QU'EST-CE QUE LA SOGÉÉCOM ?

La SOGÉÉCOM, c'est la Société Générale des Étudiantes et Étudiants du Collège de Maisonneuve, en d'autres termes, l'association étudiante du cégep de Maisonneuve. Tous les étudiant-e-s

de Maisonneuve en sont membre. En plus de vous informer et de faire des actions de mobilisation, la SOGÉÉCOM défend les étudiants et les étudiantes à l'intérieur tout comme à l'extérieur du Collège. Elle s'assure aussi du respect de leurs droits et offre un éventail de services non négligeables pour une meilleure qualité de vie étudiante. La SOGÉÉCOM fonctionne selon le principe d'assemblées générales; ce sont ses membres qui décident, et non pas le conseil exécutif. Le pouvoir vous appartient! Vient faire un tour au local de l'asso! - D-2610

CE QU'IL SE PASSE À L'ASSO

L'ENTENTE ASSO-COLLÈGE, UN ENJEU PRIORITAIRE

La fin de l'entente

Depuis 2009, la SOGÉÉCOM et le Collège de Maisonneuve régissent leurs rapports avec comme point de référence la loi 32 (loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants). Pourtant, avant 2009, un outil beaucoup plus complet venait faciliter les rapports : l'entente asso-collège.

Le Collège a décidé de mettre fin à l'entente en 2009. La direction remettait en cause le changement de cap de l'association étudiante, celle-ci devenant plus combative. En effet, la direction déplore que les membres du conseil exécutif de la SOGÉÉCOM ne puissent prendre de décision sans en avoir préalablement parlé en assemblée générale. L'administration aimerait pouvoir faire porter la responsabilité des décisions de l'assemblée par les élu-

e-s. Notre fonctionnement démocratique fait en sorte que les élu-e-s ne font qu'exécuter les mandats adoptés par la communauté étudiante. L'administration voit ainsi son pouvoir diminuer.

Sans une entente signée, théoriquement la SOGÉÉCOM doit constamment communiquer avec la direction afin de négocier chacun de ses faits et gestes. En pratique, il lui est impossible d'obtenir l'accès aux locaux sans avoir mené une lutte à l'interne avec l'administration. De fait, comme l'association étudiante n'a pas de réel pouvoir sur les instances du Collège, il est nécessaire de maintenir une pression pour que les décisions prises en assemblée générale soient respectées par le Collège.

La loi 32

Le but premier de cette loi est de permettre aux étudiants et étudiantes de faire partie d'une association étudiante pour les représenter et de pouvoir sanctionner celles qui dérogent des balises. La loi 32 servait aussi à encadrer les pratiques des associations étudiantes existantes.

De 2009 à aujourd'hui

Depuis 2009, la SOGÉÉCOM et le Collège cherchent à parvenir à nouvelle entente, mais sans aboutir à rien de plus que des propositions. Cette année, le dossier sera probablement une priorité. Avec l'arrivée de nouveaux organismes de la SOGÉÉCOM, nous aurons besoin davantage de ressources. Cette entente doit donc correspondre nos besoins, monétaires et matériels. Afin de faire participer l'ensemble de la communauté étudiante, un comité ouvert à tous les membres a été créé pour préparer les négociations.

CAMPAGNE NATIONALE CONTRE L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE AU QUÉBEC

Les deux dernières campagnes de mobilisation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (L'ASSÉ, notre association nationale) portaient sur des problématiques concrètes; la hausse des frais de scolarité universitaires annoncée par le gouvernement libéral, ainsi que le Sommet sur l'éducation supérieure du Parti Québécois. Nous avons réussi, à l'aide de ces deux campagnes, à faire parler et débattre tout le Québec sur la place de l'Éducation dans la société; sa mission, son accessibilité, la gestion des institutions, etc. C'est lors du congrès du 6 avril 2013 que nous avons, suivant la position adoptée en assemblée générale de la SOGÉÉCOM, décidé d'amorcer une nouvelle campagne, beaucoup plus large, ayant pour but de vulgariser et de sensibiliser la population étudiante sur le système qui cause les hausses de frais et les coupures dans les services publics.

Plus d'info au <http://www.austerite.org/fr/>

COMITÉ DE MOBILISATION

TOUS LES JEUDI À 18H

Local de la SOGÉÉCOM
D-2610



Qu'est ce que l'austérité ?

L'austérité prend racine dans le système néolibéral. C'est un ensemble de mesures que prennent les gouvernements pour atteindre l'équilibre budgétaire - aussi appelé «déficit zéro». Ces mesures se traduisent en coupures dans les dépenses de l'État et en augmentation de différents tarifs. Les mesures d'austérité au Québec ne s'attaquent pas aux entreprises, mais bien aux citoyennes et citoyens qui se voient réduire l'accès aux services publics par des coûts de plus en plus élevés. Coupures, hausse de frais de scolarité, augmentation des tarifs d'électricité, taxe santé, tous des symptômes de la route que choisissent d'emprunter les gouvernements pour atteindre cet équilibre budgétaire. De leur côté, les entreprises voient leur taux d'imposition se réduire drastiquement depuis les années 60. Ces budgets ont les conséquences suivantes; privatiser les profits, en favorisant systématiquement les entreprises, et socialiser la dette, en faisant payer la population pour les cadeaux consentis au privé.

Comment agir?

En ce moment, il importe surtout de sensibiliser les gens à ces enjeux qui nous touchent tous et toutes. Pour pouvoir contester, il faut s'informer sur les impacts de telles mesures et les dénoncer sur la place publique. Le comité de mobilisation, qui organise les actions et la diffusion d'information sur ces enjeux et bien d'autres, est un bon point de départ pour ceux et celles qui souhaitent s'impliquer. Il s'agit d'un comité ouvert à toutes et tous!

LA RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

La grève étudiante de 2012 fut, entre autre chose, l'occasion de mettre à l'épreuve la Charte des statuts et règlements de la SOGÉÉCOM. En effet, l'effervescence politique et la mobilisation exceptionnelle auront menées à une participation sans précédent des étudiants et étudiantes dans les instances participatives du syndicat – notamment les Assemblées Générales et les conseils de grève. Sur une base quotidienne, nous avons été à même de constater les lacunes et les faiblesses des règles qui régissent l'organisation collective de la SOGÉÉCOM.

C'est devant ces constats qu'au début de l'été 2012, un comité de révision de la Charte a été mis sur pied par l'Assemblée Générale. Le comité, ouvert à toutes et à tous, avait pour objectif de rédiger un projet de refonte des statuts et règlements en vue

de le soumettre à une Assemblée Générale ultérieure. Avec en tête les expériences (pas toujours faciles) de démocratie participatives de la grève étudiante, le comité de révision en est venu à rédiger plusieurs propositions d'amendements.

Les propositions formulées par le comité comprennent notamment l'adoption d'un nouveau code de procédures pour les Assemblées Générales, l'ancien s'étant révélé parfois ambigu et difficile à appliquer, particulièrement lors des Assemblées Générales populeuses. Une nouvelle annexe a aussi été rédigée pour clarifier et adapter certains règlements aux circonstances particulières d'une Grève Générale Illimitée. Cette nouvelle annexe permet entre autre aux membres de la SOGÉÉCOM de forcer l'exécutif à convoquer une Assemblée d'urgence dans des délais réduits. On y